



## Fiche signalétique du 27/09/2021, révision 1

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: HUILE CLIMATISATION POE 100 250ml + TRACEUR - R134a

Code commercial: CO 6159

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

produits pour systèmes de conditionnement d'air

Usages déconseillés :

ne pas utiliser sur des personnes ou des animaux

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

CLAS EQUIPEMENTS – 83 Chemin de la Crouza – 73800 Chignin - FRANCE

Tel. n. +33 04 79 72 62 22 – contact@clas.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne répond pas aux critères de classification et d'étiquetage applicables conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non pertinent

#### 2.3. Autres dangers

Évaluation PBT

Ce produit n'est pas considéré comme PBT

Évaluation VPvB

Ce produit n'est pas considéré comme vPvB

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux :

OSFOROTIOATO DI O,O,O-TRIS(2(o 4)-C9-C10-ISOALCHILFENILE) ; CE N. : 406-940-1;

No. CAS : 126019-82-7

Part en poids : <0,5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 2 ; H411

Les autres informations:

Phrases H et EUH pertinentes : voir section 16.

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact cutané:

Laver immédiatement avec : Eau

En cas de contact visuel :

Bien rincer immédiatement avec un produit pour les yeux ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'inhalation :

Aucune mesure particulière n'est requise.



- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Pas de données disponibles.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).  
Pas de données disponibles.

---

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1. Moyens d'extinction  
CO<sub>2</sub>, Mousse, Poudres chimiques selon les matériaux impliqués dans l'incendie.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Aucun
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utilisez un respirateur auto-alimenté. Portez des combinaisons de protection complètes. Ne pas inhaler les gaz du feu.

---

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Respectez les mesures de sécurité régissant la manipulation des produits chimiques.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Ne pas disperser dans les égouts ou les aquifères.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Pour le confinement  
En cas de produit liquide, contenir et absorber le déversement avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, terre, vermiculite, terre de diatomées). Placer le matériel contaminé dans des conteneurs appropriés et l'envoyer à l'élimination des déchets. Après la collecte, laver la zone et les matériaux impliqués avec de l'eau, récupérer l'eau utilisée et, si nécessaire, l'envoyer à l'élimination dans les usines autorisées.  
Pour le nettoyage  
La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement avec : De l'eau Recueillir l'eau de lavage et l'éliminer
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
N'utilisez que des contenants approuvés pour le produit.  
Classe de dépôt : 10  
Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Pas de données disponibles.

---

#### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Aucun
- 8.2. Contrôles de l'exposition  
Protection des yeux:  
Pour plus d'informations, se référer à la norme UNI-EN 166  
Non requis pour une utilisation normale. Cependant, travaillez selon les bonnes pratiques de travail.  
Protection de la peau :  
Utiliser une combinaison et un tablier en matériau approprié ; changer immédiatement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.  
Il est conseillé de maintenir une bonne hygiène personnelle et des vêtements de travail. Pour plus d'informations, se référer aux normes UNI-EN 465/466/467  
Aucune précaution particulière n'est requise pour une utilisation normale.



Protection des mains :

Porter des gants de travail (par exemple en néoprène, nitrile ou PVC), de préférence doublés intérieurement, résistants aux huiles minérales ou aux solvants. Les gants doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure. Portez des gants après un bon nettoyage des mains.

En cas de contacts non prolongés, l'utilisation de crèmes barrières peut être un outil de protection utile.

Porter des gants de travail (par exemple en néoprène, nitrile ou PVC), de préférence doublés intérieurement, résistants aux huiles minérales ou aux solvants. Les gants doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure. Portez des gants après un bon nettoyage des mains.

En cas de contacts non prolongés, l'utilisation de crèmes barrières peut être un outil de protection utile.

Le choix des gants de protection dépend également des conditions d'utilisation et doit tenir compte des instructions du fabricant.

Pour plus d'informations, se référer à la norme UNI-EN 374

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

Si les modes opératoires et autres moyens pour limiter l'exposition des travailleurs ne sont pas adéquats - afin de respecter les limites d'exposition si précisées au point 8 - d'autres moyens de protection respiratoire sont nécessaires : masques à cartouches pour vapeurs organiques et pour poudres / brumes (par exemple masque au charbon actif).

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |
|------------------------------------------------|
| <b>État d'agrégation</b>                       |
| liquide                                        |
| <b>Forme / Couleur</b>                         |
| liquide jaune transparent                      |
| <b>Odeur</b>                                   |
| caractéristique                                |
| <b>PH</b>                                      |
| Pas de données disponibles                     |
| <b>Point d'ébullition / Plage d'ébullition</b> |
| (1013 hPa) > 200°C                             |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b>  |
| non déterminé                                  |
| <b>température de décomposition</b>            |
| Pas de données disponibles                     |
| <b>point de rupture</b>                        |
| 250°C                                          |



|                               |
|-------------------------------|
| <b>Température d'allumage</b> |
| Pas de données disponibles    |

|                            |
|----------------------------|
| <b>Inflammabilité</b>      |
| Pas de données disponibles |

|                                        |
|----------------------------------------|
| <b>Limite inférieure d'explosivité</b> |
| Pas de données disponibles             |

|                                        |
|----------------------------------------|
| <b>Limite supérieure d'explosivité</b> |
| Pas de données disponibles             |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>La pression de la vapeur</b> |
| Pas de données disponibles      |

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Densité relative de vapeur</b> |
| Pas de données disponibles        |

|                            |
|----------------------------|
| <b>Densité relative</b>    |
| Pas de données disponibles |

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Densité</b>                   |
| Valeur : 0.980 g/cm <sup>3</sup> |
| Température de référence : 15°C  |
| Méthode : ASTM D 1298            |

|                              |
|------------------------------|
| <b>solubilité dans l'eau</b> |
| Insoluble                    |

|                            |
|----------------------------|
| <b>Solubilité</b>          |
| Pas de données disponibles |

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Coefficient de partage n-octanol / eau (valeur logarithmique)</b> |
| Pas de données disponibles                                           |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Viscosité</b>                |
| Valeur : 100 cSt                |
| Température de référence : 40°C |
| Méthode : ASTM D 445            |

|                                        |
|----------------------------------------|
| <b>Caractéristiques des particules</b> |
| Pas de données disponibles             |

## 9.2. Autres informations

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Indications particulières</b> |
| Pas de données disponibles       |

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité



- Pas de données disponibles.
- 10.2. Stabilité chimique  
Le produit est stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées (voir paragraphe 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
En cas d'utilisation conforme à la réglementation, aucune réaction dangereuse n'est à craindre
- 10.4. Conditions à éviter  
Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.
- 10.5. Matières incompatibles  
Pas de données disponibles.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Pas de données disponibles.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |
|-----------------------------|
| <b>Toxicité orale aiguë</b> |
| Pas de données disponibles. |

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Toxicité cutanée aiguë</b> |
| Pas de données disponibles.   |

|                                      |
|--------------------------------------|
| <b>Toxicité aiguë par inhalation</b> |
| Pas de données disponibles.          |

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>Corrosion/irritation cutanée</b> |
| Pas de données disponibles.         |

|                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> |
| Pas de données disponibles.                         |

|                                                |
|------------------------------------------------|
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> |
| Pas de données disponibles.                    |

|                                                 |
|-------------------------------------------------|
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b> |
| Pas de données disponibles.                     |

|                                      |
|--------------------------------------|
| <b>Toxicité pour la reproduction</b> |
| Pas de données disponibles.          |

|                             |
|-----------------------------|
| <b>Cancérogénicité</b>      |
| Pas de données disponibles. |

|                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique</b> |
| Pas de données disponibles.                                                        |

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée</b> |
| Pas de données disponibles.                                                         |

|                             |
|-----------------------------|
| <b>Danger d'aspiration</b>  |
| Pas de données disponibles. |



- 11.2. Informations sur les autres dangers  
Propriétés d'interférence avec le système endocrinien :  
Pas de données disponibles.  
Indications particulières :  
Pas de données disponibles.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1. Toxicité  
Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Pas de données disponibles.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
Pas de données disponibles.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
Pas de données disponibles.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

|                                                           |
|-----------------------------------------------------------|
| Évaluation PBT : Ce produit n'est pas considéré comme PBT |
|-----------------------------------------------------------|

|                                                                |
|----------------------------------------------------------------|
| Classement VPvB : ce produit n'est pas considéré comme un vPvB |
|----------------------------------------------------------------|

- 12.6. Autres effets néfastes  
Pas de données disponibles.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Éliminer les produits épuisés (et les émulsions dans le cas des produits réfrigérants hydrosolubles) et les conteneurs en les transférant à des entreprises autorisées conformément aux dispositions contenues dans le décret présidentiel n° 691 du 23/08/82 (Consortium obligatoire des huiles usagées) et dans la partie IV du code de l'environnement (décret législatif n° 152 du 3/4/2006) et ses modifications ultérieures  
Ne pas rejeter dans les égouts, les tunnels ou les cours d'eau. se conformer aux lois en vigueur  
Récupérer si possible. Fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales.  
Le cas échéant, se référer aux réglementations suivantes : 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et modifications ultérieures.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1. Transport ADR / RID / ADN  
Le produit n'est pas soumis à la réglementation ADR / RID / ADN.
- 14.2. Transport IMDG  
Le produit n'est pas soumis à la réglementation IMDG.
- 14.3. Transport OACI-TI / IATA  
Le produit n'est pas soumis à la réglementation ICAO-TI / IATA.
- 14.4. les autres informations  
Pas de données disponibles.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
Informations sur les dangers pour l'environnement, le cas échéant, voir 14.1 - 14.3.
- 14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs  
Pas de données disponibles.
- 14.7. Expédition en vrac conformément aux actes de l'OMI  
Non pertinent

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE



Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH).  
Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Directive 2012/18 / UE (Seveso)  
Règlement (UE) n. 830/2015

#### Normes nationales

Décret législatif 81/2008 (Loi consolidée sur la protection de la santé et de la sécurité au travail) et ses modifications ultérieures et Directive 2009/161/UE - Évaluation des risques chimiques conformément au titre IX.

#### Classe de pollution des eaux (WGK)

Classe : nwg (Non dangereux pour l'eau) Classification selon AwSV  
Pourcentage de substances cancérigènes WGK 3 : - 0%  
Pourcentage de cancérogènes WGK 2 : - 0%  
Pourcentage de substances cancérigènes : - 0%  
Pourcentage de substances WGK 3 : - 0%  
Pourcentage de substances WGK 3 avec facteur M :: - 0%  
Pourcentage de substances WGK 3 (nwg):: - 0%  
Pourcentage de substances WGK 2 : - 0%  
Pourcentage de substances WGK 2 avec facteur M :: - 0%  
Pourcentage de substances WGK 1 : - 0%  
Pourcentage de substances non dangereuses dans l'eau (nwg) : 99,99938%  
Pourcentage de substances non identifiées : - 0%  
Pourcentage de substances non identifiées (nwg) : - 0%  
Pourcentage de liquides flottants : 0%

#### Réglementations supplémentaires, limitations et exigences légales

Substances inscrites sur la liste candidate (SVHC) conformément à l'article 59 du règlement (CE) 1907/2006 : aucune  
Substances contenues soumises à autorisation conformément à l'annexe XIV du règlement (CE) 1907/2006 : aucune  
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues selon l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 : Aucune  
Catégorie Seveso : Aucune

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour ce mélange.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changements

02. Étiquetage selon le règlement CE no. 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux

#### 16.2. Abréviations et acronymes

##### LÉGENDE:

|        |                                                                                                                                                                                       |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR :  | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                                             |
| ASTM : | ASTM International, initialement connu sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM) EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| EC50 : | concentration efficace 50 (concentration efficace maximale pour 50 % des individus)                                                                                                   |
| CL50 : | concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)                                                                                                                |
| IC50 : | concentration d'inhibiteur 50 (concentration d'inhibiteur pour 50 % des individus)                                                                                                    |
| NOEL : | niveau sans effet observé                                                                                                                                                             |
| DNEL : | niveau dérivé sans effet                                                                                                                                                              |
| DMEL : | niveau d'effet minimal dérivé                                                                                                                                                         |
| CLP :  | Classification, étiquetage et emballage                                                                                                                                               |



|             |                                                                                                                                                                                                |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RSE :       | Rapport sur la sécurité chimique                                                                                                                                                               |
| DL50 :      | Dose létale 50 (Dose létale pour 50 % des individus)                                                                                                                                           |
| IATA :      | Association du transport aérien international                                                                                                                                                  |
| OACI :      | Organisation de l'aviation civile internationale                                                                                                                                               |
| Code IMDG : | Code maritime international des marchandises dangereuses                                                                                                                                       |
| PBT :       | Persistant, bioaccumulable et toxique (substances bioaccumulables et toxiques persistantes)                                                                                                    |
| RID :       | Règlement concerne le transport International ferroire des marchandises dangereuses                                                                                                            |
| STEL :      | Limite d'exposition à court terme                                                                                                                                                              |
| TLV :       | valeur limite de seuil                                                                                                                                                                         |
| TWA :       | moyenne pondérée dans le temps                                                                                                                                                                 |
| UE :        | Union européenne                                                                                                                                                                               |
| vPvB :      | Très persistant très bioaccumulable (substances très persistantes et très bioaccumulables)                                                                                                     |
| N.D. :      | Non disponible.                                                                                                                                                                                |
| N.A. :      | Non applicable.                                                                                                                                                                                |
| VwVwS. :    | Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux dans les classes de danger pour l'eau (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe - VwVwS) |

16.3. Informations importantes sur la littérature et sources de données

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau de données et d'informations sur les produits chimiques environnementaux - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes.

Propriétés dangereuses des matériaux industriels de SAX - Huitième édition - Van Nostrand Reinold.

ACGIH - Valeurs limites de seuil - Édition 1999.

Agence européenne des produits chimiques : [www.echa.europa.eu](http://www.echa.europa.eu)

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Procédure de classement : Méthode de calcul

16.5. Phrases H et EUH pertinentes (Numéro et texte intégral)

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

16.6. Indication d'instruction

Aucun

16.7. Indications supplémentaires

Aucun